



Compte-rendu du CTL du
15 Novembre 2022

Le CTL s'est déroulé en présentiel.

Il était présidé par M Claude Girault.

Les Organisations syndicales suivantes étaient présentes : CGT, FO, Solidaires, CFTC, UNSA.

La séance a été ouverte à 9h30.

Après avoir répondu aux DL, l'ordre du jour suivant a été ouvert :

- Point 1 : Approbation des procès-verbaux relatifs aux CTL du 24 juin 2022 et 5 juillet 2022.
- Point 2 : Ponts naturels 2023 (pour avis).
- Point 3 : Point sur les caisses (pour avis).
- Point 4 : Organisation de la mission foncière (pour avis).
- Point 5 : Transfert-Ajustement de périmètre entre les secteurs des SIP d'Arras et Montreuil sur Mer (pour avis).
- Point 6 : Présentation du règlement intérieur du PNCD (pour information).
- Point 7 : Question diverses.

Point 1 : Approbation des procès-verbaux relatifs aux CTL du 24 juin 2022 et 5 juillet 2022.

Vote pour à l'unanimité.

Point 2 : Ponts naturels 2023 (pour avis).

Les ponts naturels qui peuvent être envisagés au titre de l'année 2023 sont au nombre de deux et concernent les dates suivantes : vendredi 19 mai 2023 et lundi 14 août 2023.

Vote :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
CGT			X
FO	X		
SOLIDAIRES		X	
CFTC	X		
UNSA	X		

Pour la CGT Finances publiques 62, il est toujours dommageable d'imposer des journées de congés aux agents. La CGT revendique une fermeture des sites les jours de ponts naturels et la possibilité aux agents de disposer de cette journée comme ils l'entendent (congé ou journée travaillée).

Toutefois afin de ne pas priver les agents de ces ponts naturels, la CGT s'est abstenue.

Point 3 : Point sur les caisses (pour avis).

Au 1er septembre 2022, suite aux fermetures de caisses présentées aux CTL des 25 novembre 2021 et 5 juillet 2022, subsistent quinze caisses dans le département.

La présente fiche expose le plan de fermeture progressive des onze caisses en numéraire du département, listées ci-dessous, afin d'aboutir à la cible de quatre caisses résiduelles au 1^{er} janvier 2024.

Ce plan de fermeture a été établi au vu de l'activité de ces caisses sur une période d'un an

1 Arras, Boulogne sur Mer, Saint Omer, Béthune et des perspectives de réduction attendues, ainsi qu'en fonction des contraintes immobilières. Le planning proposé est destiné à éviter des effets de report sur des caisses ayant vocation à être rapidement fermées.

Implantation en numéraire Date cible

SGC Bruay	15/12/2022
SGC Bapaume	15/12/2022
Trésorerie de St Pol	15/12/2022
Boulogne CH	02/01/2023
Boulogne municipale	02/01/2023
SGC Lillers	02/01/2023
Calais municipale	1er semestre 2023
SIP Calais	1 ^{er} semestre 2023
SGC Fruges	1/03/2023
SGC Hénin-Beaumont	1/03/2023
SIP Lens	1/03/2023

Le TPE restera opérationnel et permettra aux usagers de payer par carte bancaire.

L'application DEMETER continuera d'être servie (de façon très allégée pour les seuls paiements par CB), compte tenu de l'intérêt de la simplification introduite dans la procédure P 109 en cas de paiements déplacés.

Les responsables de service, consultés sur ce projet, seront destinataires d'éléments de communication à destination des collectivités et des usagers (affichage).

Vote :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
CGT		X	
FO		X	
SOLIDAIRES		X	
CFTC		X	
UNSA		X	

Pour la CGT Finances Publiques 62, la désertification du réseau des caisses va une fois de plus isoler et contraindre les usagers les plus démunis. Un désengagement de plus du service public envers les usagers qui coûtent un pognon de dingue et n'en ramène pas. Et oui, efficience quand tu nous tiens !

La CGT rappelle qu'un service public n'a pas vocation à être efficiente mais efficace, c'est à dire couvrir et répondre à l'ensemble des besoins des usagers quels qu'ils soient.

Pour rappel : Le service public est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas !

Point 4 : Organisation de la mission foncière (pour avis).

Il s'agit de la dernière grande réforme à ce jour. Il nous a donc semblé utile d'être exhaustif. Son compte rendu figure en annexe.

Vote :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
CGT		X	
FO		X	
SOLIDAIRES		X	
CFTC			X
UNSA		X	

Point 5 : Transfert-Ajustement de périmètre entre les secteurs des SIP d'Arras et Montreuil sur Mer (pour avis).

Il est proposé de mettre en conformité les périmètres d'assiette et de recouvrement pour 24 communes du département qui dépendent actuellement du SIP d'Arras pour l'assiette de l'impôt des particuliers et du SIP de Montreuil-sur-mer pour le recouvrement de l'impôt des particuliers avec effet au 1^{er} janvier 2023.

Le présent projet consiste donc à transférer la compétence d'assiette de l'impôt des particuliers des 24 communes ci-dessous relevant actuellement du SIP d'Arras et plus précisément de l'antenne de Saint-Pol vers le SIP de Montreuil.

Cela représente 4 297 foyers fiscaux, soit 6,7 % de foyers fiscaux en plus pour le SIP de Montreuil et 3 % de foyers fiscaux en moins pour le SIP d'Arras.

Ce transfert s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de la relation usagers. En effet, les administrés disposeront désormais d'un interlocuteur unique pour l'assiette et le recouvrement de leurs impôts.

Ce projet a recueilli l'avis favorable des responsables le 18 octobre 2022.

Il ne s'accompagne d'aucun transfert d'emploi. L'impact éventuel de ce transfert de charge sera examiné dans le cadre du dossier emplois.

COMMUNE	NUMERO INSEE	CODE POSTAL	POPULATION	FOYERS FISCAUX	SIP RECOUVREMENT	SIP ASSIETTE
AUCHY LES HESDIN	50	62770	1 578	955	SIP MONTREUIL-SUR-MER	SIP ARRAS (antenne ST-POL)
AZINCOURT	69	62310	318	159	SIP MONTREUIL-SUR-MER	SIP ARRAS (antenne ST-POL)
BEAENCOURT	90	62770	134	76	SIP MONTREUIL-SUR-MER	SIP ARRAS (antenne ST-POL)
BLANGY SUR TERNOISE	138	62770	729	425	SIP MONTREUIL-SUR-MER	SIP ARRAS (antenne ST-POL)
BLINGEL	142	62770	167	78	SIP MONTREUIL-SUR-MER	SIP ARRAS (antenne ST-POL)
ECLIMEUX	282	62770	180	89	SIP MONTREUIL-SUR-MER	SIP ARRAS (antenne ST-POL)
FILLIEVRES	335	62770	521	297	SIP MONTREUIL-SUR-MER	SIP ARRAS (antenne ST-POL)
FRESNOY	357	62770	72	42	SIP MONTREUIL-SUR-MER	SIP ARRAS (antenne ST-POL)
GALAMETZ	365	62770	201	118	SIP MONTREUIL-SUR-MER	SIP ARRAS (antenne ST-POL)
GRIGNY	388	62140	298	177	SIP MONTREUIL-SUR-MER	SIP ARRAS (antenne ST-POL)
INCOURT	470	62770	86	43	SIP MONTREUIL-SUR-MER	SIP ARRAS (antenne ST-POL)
LE PARCQ	647	62770	760	403	SIP MONTREUIL-SUR-MER	SIP ARRAS (antenne ST-POL)
LE QUESNOY EN ARTOIS	677	62140	352	187	SIP MONTREUIL-SUR-MER	SIP ARRAS (antenne ST-POL)
MAISONCELLE	541	62310	125	66	SIP MONTREUIL-SUR-MER	SIP ARRAS (antenne ST-POL)
NEULETTE	605	62770	27	20	SIP MONTREUIL-SUR-MER	SIP ARRAS (antenne ST-POL)
NOYELLES LES HUMIERES	625	62770	58	28	SIP MONTREUIL-SUR-MER	SIP ARRAS (antenne ST-POL)
ROLLANCOURT	719	62770	316	157	SIP MONTREUIL-SUR-MER	SIP ARRAS (antenne ST-POL)
SAINT GEORGES	749	62770	340	188	SIP MONTREUIL-SUR-MER	SIP ARRAS (antenne ST-POL)
TRAMECOURT	828	62310	59	34	SIP MONTREUIL-SUR-MER	SIP ARRAS (antenne ST-POL)
VACQUERIETTE ERQUIERES	834	62140	253	146	SIP MONTREUIL-SUR-MER	SIP ARRAS (antenne ST-POL)
VIEIL HESDIN	850	62770	350	204	SIP MONTREUIL-SUR-MER	SIP ARRAS (antenne ST-POL)
WAIL	868	62770	265	162	SIP MONTREUIL-SUR-MER	SIP ARRAS (antenne ST-POL)
WAMIN	872	62770	238	141	SIP MONTREUIL-SUR-MER	SIP ARRAS (antenne ST-POL)
WILLEMAN	890	62770	184	102	SIP MONTREUIL-SUR-MER	SIP ARRAS (antenne ST-POL)

Ce projet a recueilli l'avis favorable des responsables le 18 octobre 2022.

Il ne s'accompagne d'aucun transfert d'emploi. L'impact éventuel de ce transfert de charge sera examiné dans le cadre du dossier emplois.

Vote :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
CGT		X	
FO			X
SOLIDAIRES			X
CFTC			X
UNSA	X		

La CGT Finances publiques 62 a voté contre car, même si ces transferts de communes offriraient aux usagers un interlocuteur fiscal unique, en contrepartie ils éloigneraient les usagers du service d'assiette et les forceraient à quasiment doubler la distance entre le service d'assiette et leur domicile avec des temps de trajet pouvant aller jusqu'à 40 minutes pour les communes les plus éloignées.

Point 6 : Présentation du règlement intérieur du PNCD (pour information).

Conformément à l'instruction générale harmonisée relative au temps de travail des agents de la DGFIP, un règlement intérieur relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail et aux horaires variables doit être adopté.

Les agents ont été consultés sur 3 choix possibles. Le choix 2 a été retenu par 19 agents sur 28.

Ce choix s'applique donc à l'ensemble des agents du service.

Choix N° 2

	Matin		Après-Midi	
	Début	Fin	Début	Fin
Plages fixes	09 H 30	11 H 30	14 H 00	16 H 00
Plages variables	07 H 15	09 H 30	16 H 00	18 H 45

Pour la CGT Finances Publiques 62

Elu : Romain PERASSE

Experts : Amandine KOSLOWSKI et Michaël GOLPART